

« et mettre à point les premiers fossés de la ville, qui sont
« depuis le Rhône jusqu'à la Saône, à l'endroit des portes
« de la Lanterne et de Chenevrier, on y mettra chaque
« jour trente ou quarante hommes pour les nettoyer
« et réparer, prêts à y mettre l'eau dedans quand be-
« soin sera, sans discontinuer l'œuvre des vieux fossés
« de Saint-Sébastien aux quels on travaillera toujours
« en grande diligence. » Actes cons. série B E, vol. 31,
f° 60.

Voilà donc un fait historique bien acquis. Ce n'est pas seulement un chroniqueur contemporain, ce sont l'ingénieur des fortifications, les magistrats consulaires chargés de l'exécution des travaux, qui déclarent dans un acte authentique, que les fossés de la Lanterne, dans leur état de perfection, n'avaient pas d'eau; qu'on y mettait l'eau dedans à volonté, quand besoin était, ce qui nécessitait un canal de dérivation.

Or ce canal existe encore sur une grande partie de son parcours. Il a été visité par les architectes Delorme, Flachéron, par les érudits Cochard, Fournet et par beaucoup d'autres, qui ont longuement disserté sur sa destination.

Voici d'abord les faits.

Le canal se compose de deux galeries voûtées collatérales, ayant chacune une largeur de un mètre quatre-vingt-dix dans œuvre, une hauteur de deux mètres quatre-vingt-cinq sous clef. Les trois murs qui supportent les deux voûtes ont quatre-vingts centimètres d'épaisseur; leurs faces sont parmentées en moellons, l'intérieur est garni de béton: le radier est formé d'une couche de béton de trente-trois centimètres d'épaisseur. Ces précautions indiquent clairement un ouvrage hydraulique.

Le canal suit constamment le bord du Rhône; il est